

Environnement

Participants : Dominique Viard, responsable de commission (62) ; Bruno Bottreau (30) ; Christian Rodriguez (17) ; Jérôme Pinot (13) ; Patrick Gobbé (76) ; Marcel Danis (17) ; Pierre Godard (34) ; Jacques Andrieu (34) ; Jean-Luc Coret (62) ; Jean-Claude Hodeau (66) ; Gaëlle Kervarec-Le Borgne (29).

État des lieux (non exhaustif...)

Les mers et océans connaissent actuellement des problèmes environnementaux dont l'ampleur et la diversité ne cessent de s'étendre. Pour l'essentiel d'origines humaines, les causes de perturbations environnementales sont les pollutions, les changements climatiques, l'extraction des sables et granulats, les pratiques de la pêche industrielle et commerciale, l'explosion du commerce maritime international, les constructions, développement et exploitation des fermes éoliennes et, à la marge, les diverses pratiques de plaisance.

Les pollutions

Toutes les pollutions sont liées à l'activité humaine, 80 % étant d'origine terrestre et sont le plus souvent chimiques ou biologiques. À ce sujet, il importe que soient adoptées des normes de mesure transparentes communément admises à l'échelon national. Leur gravité augmente sans cesse ; il est de plus en plus souvent recommandé, aux femmes enceintes en particulier, de limiter la consommation de certains produits de la mer qui concentrent les polluants. Matières plastiques, métaux lourds, produits chimiques industriels et ménagers, pétrole et produits pétroliers, médicaments et produits cosmétiques, anciennes munitions (y compris chimiques) produits phytosanitaires, insecticides et déchets radioactifs finissent à la mer. Aux polluants déjà cités, il faut ajouter les dégazages, les boues de clapage, les microfibres, que les stations d'épuration n'arrêtent pas et qui migrent dans la chaîne alimentaire, les microplastiques, suite à dégradation des déchets, ainsi que les nanoparticules dont on connaît mal encore les dangers, mais dont on sait qu'elles ont la faculté d'infiltrer, à terme, les cellules humaines. Nous recommandons que des analyses poussées soient pratiquées régulièrement sur les chairs de poissons, coquillages et crustacés.

Le réchauffement et les changements climatiques

Ils affectent également les espaces marins. De la mort des coraux aux déplacements de certaines espèces et notamment invasives comme les algues vertes, brunes et autres micro algues, le crabe bleu... les constats se multiplient sans qu'on puisse aujourd'hui en prévoir ni les évolutions ni leur ampleur future.

Les pratiques de la pêche industrielle et commerciale

La demande croissante conduit à une surexploitation des ressources, favorisée par des bateaux usines au détriment des petits métiers. A ce sujet, la commission s'insurge contre la possibilité donnée à la pêche industrielle de pouvoir continuer à chaluter y compris dans les aires marines protégées. Certaines espèces, autrefois considérées inépuisables, sont aujourd'hui en grande difficulté. La pisciculture, présentée comme la solution palliative à la surpêche, conduit cependant à une pêche minotière intensive, dommageable en particulier aux poissons bleus, et au rejet croissant de produits polluants divers. Les pratiques conchylicoles sont aussi causes de perturbations ; installations de nouvelles exploitations et, à l'inverse, abandons d'installations anciennes et abandons volontaires de matériaux.

De nouvelles pratiques apparaissent qui génèrent l'apparition d'une pollution bactériologique massive liée au broyage des déchets ostréicoles qui gagneraient à être recyclés et non laissés sur l'estran.

Le commerce maritime

Le trafic maritime engendre la consommation de plus en plus grande de carburants qui, quoique respectant les normes, n'en sont pas moins de mauvaise qualité et très polluants. Par ailleurs, il est aujourd'hui démontré que ce trafic est à l'origine de la migration d'espèces végétales et animales qui deviennent invasives.

Les besoins énergétiques alternatifs

Le recours aux énergies fossiles va inévitablement décroître et parallèlement s'accompagne de façon croissante au recours à des technologies réputées propres dont l'impact n'est toujours pas connu. Les espaces marins sont potentiellement prometteurs en possibilités et font l'objet de projets invasifs divers très controversés : parcs éoliens ancrés et flottants et hydroliens sous-marins et de surface et autres centrales calorifiques, dont l'impact n'est pas connu. Nous recommandons l'intégration des enjeux liés à la biodiversité à toutes les étapes de projets éoliens et nous recommandons de mettre la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) en amont de chaque projet.

La plaisance et les pêches récréatives

Des pêches récréatives à la pratique assidue de la voile, les diverses activités impactent faiblement espèces et milieux alors que le poids économique pèse 16 milliards d'euros pour 120 000 emplois. La pêche récréative est une pêche écoresponsable, le prélèvement reste modeste, 2 % environ du prélèvement global. Pour éviter l'utilisation nocive de produits polluants, la commission souhaite le recours à des carénages fréquents sans antifouling, la condition étant la modicité des coûts et l'accessibilité des installations. A ce sujet, nombreux sont les ports qui ne sont équipés ni de dispositifs de récupération d'eaux usées, ni d'aires de carénage aux normes.

La déconstruction des vieilles coques en résine est maintenant prise gratuitement en charge par l'APER (Association pour la plaisance écoresponsable), hors transport, nous recommandons l'utilisation de ce service (Pêche Plaisance n° 70).

Exemples concrets et pistes d'actions

La commission propose la création d'un fonds documentaire environnement.

Objectifs :

- collecter, thésauriser et faciliter la divulgation des connaissances (base de données) ;
- créer une bourse échange d'expériences.

Conditions de la mise en œuvre de ce fonds documentaire :

- identifier un correspondant environnement par CD ou CR, seul chargé d'alimenter la base de données ;
- permettre la consultation ouverte de ces données qui doivent être accessibles à tous, leur modification étant cependant interdite aux personnes non autorisées ;
- la commission considère que doit être insérée obligatoirement sur le site FNPP une rubrique environnement ;
- la commission attend la refonte prévue et confiée à un professionnel afin d'atteindre un plus large public.
- Une large diffusion du guide des bonnes pratiques jeunesse en recherchant la collaboration active des partenaires locaux (écoles, centres de loisirs, conseils municipaux des jeunes, ateliers pêche nature).
- Enfin, il est considéré indispensable, sur des projets qualifiés de communs, de se rapprocher d'organismes de protection de l'environnement, le but étant d'être reconnus comme alliés objectifs et constructifs et de bénéficier de l'agrément environnement.

Enfin, on oublie que la mer est un bien commun à toute l'humanité ; n'y voir qu'un gisement de matières premières, d'énergies, d'activités industrielles et commerciales potentielles, n'est pas en garantir le devenir. Confrontés à cette liste non exhaustive de questions environnementales, les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent car ils sont :

- lanceurs d'alerte pertinents et crédibles ;
- parties prenantes de science participative ;
- force de proposition dans diverses structures de concertation ;
- formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques environnementales.

Dominique VIARD

responsable de la commission environnement